SYNEP

La Secrétaire nationale

Le 3 février 2021

Renforcement du protocole sanitaire : attention ! Un variant peut en cacher un autre...

Depuis bientôt un an, les protocoles se suivent et comme le virus, on peut observer dans la nouvelle mouture du 1er février 2021 quelques variants.
La FAQ du Ministère de l'éducation nationale a elle aussi été mise à jour. Vous pouvez la consulter sur le lien suivant :

www.synep.org/faq-coronavirus-mise_a_jour_01-02-2021.pdf

Pour faire simple et court... si possible :

- Un élève testé positif (variant ou non) dans **une classe de maternelle** entraîne la fermeture de la classe. Cependant, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme « contacts à risque », dès lors qu'il y a port du masque chirurgical ou grand public de catégorie 1. C'est uniquement lorsque trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs au Covid-19, que les personnels de la classe sont considérés comme « contacts à risque ».

- Du côté de **l'élémentaire et du secondaire**, rien ne change : le port du masque grand public de catégorie 1 ou chirurgical est obligatoire tant chez les élèves que chez les enseignants. Ainsi si un cas est confirmé, cela n'implique pas de « contacts à risque ». Or, si trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont déclarés positifs, élèves et enseignants de la classe sont déclarés « contacts à risque ».

- Seuls les masques grand public de catégorie 1 ou les masques chirurgicaux sont autorisés. Les familles ont jusqu'au 8/2 pour s'organiser afin de s'équiper. Les enseignants quant à eux sont équipés par leurs établissements.

- Durant le temps de restauration, la distanciation physique entre groupe ou entre classe est désormais fixée à 2 mètres.

- Dans les internats, la distance de 2 mètres entre les lits doit être appliquée « si possible ».

- L'aération des locaux doit être « renforcée » : 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant les intercours, au cours de la pause repas, le soir durant le nettoyage des locaux et quelques minutes toutes les heures.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS
Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : **synep@synep.org**
www.synep.org

SYNEP

La Secrétaire nationale

Une fois de plus, le SYNEP-CFE-CGC ne peut que constater le caractère ubuesque de ce protocole renforcé ! Car, de l'aveu même des autorités sanitaires, le « séquençage » du virus n'est pas encore au point afin de déterminer si celui-ci est un variant ou non. De plus, la systématisation du « séquençage » des élèves n'est à ce jour pas prévu. Quant à l'obligation du port du masque « grand public de type 1 » ou chirurgical pour les élèves, qui ira vérifier si la conformité du masque est respectée ? Alors que nous savons tous que l'ensemble des masques portés n'est parfois même pas changé au cours de la journée, voire de la semaine ! Pour les 2 mètres de distanciation imposée lors de la restauration collective, que se passe-t-il en cas de locaux non adaptés pour la mise en place du protocole renforcé : fermeture de la cantine ? Fermeture de l'établissement ? Ou pour faire simple fermeture de nos yeux ?

Mais notre Ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, à travers ce renforcement du protocole sanitaire, assoit son langage « ubique » c'est-à-dire qui n'obéit qu'à ses propres règles. Peut-être qu'en décidant de laisser les fenêtres de nos établissements ouvertes en permanence à tous vents, Monsieur Blanquer s'est-il inspiré de Zola qui dans *La Terre* écrivait (que) « Par la fenêtre ouverte, de l'ordure venait d'être jetée à pleine main. Une volée de merde ramassée au pied de la haie ».

Sylvie TUROWSKI
Secrétaire nationale SYNEP-CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS
Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : **synep@synep.org**
www.synep.org